



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 013/CENI/2025

Conformément à la **Décision n° 006/CENI/API/2025** du 22 juillet 2025 portant publication du calendrier des élections des Conseillers Urbains, des Maires et Maires Adjoints ainsi que des Bourgmestres et Bourgmestres Adjoints, le lancement de l'opération de **dépôt des candidatures** à ces scrutins indirects est prévu le **vendredi 15 août 2025** sur toute l'étendue du territoire national.

Dès que les moyens nécessaires seront mis à sa disposition, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) ouvrira, dans les délais prévus, les Bureaux de Réception et de Traitement des Candidatures (BRTC) et respectera, sans faille, tout l'ensemble des échéances inscrites dans son calendrier électoral.

La CENI réaffirme sa détermination à soutenir la mise en œuvre de la démocratie locale, ultime étape du processus électoral en République Démocratique du Congo et exhorte tous ses partenaires et toutes les parties prenantes à se mobiliser en conséquence.

Fait à Kinshasa, le 12 AOUT 2025

Patricia NSEYA MULELA

Rapporteur

